

CONTRIBUTION DES CCI DE MONTAGNE  
A L'ELABORATION  
D'UN ACTE II DE LA LOI MONTAGNE



Les territoires de montagne représentent près de la moitié du continent européen et près d'un tiers du territoire français, où se concentrent 8,5 millions d'habitants. Cependant, leur apport économique reste pourtant peu valorisé. Bien qu'ils partagent des préoccupations communes et spécifiques (accessibilité, mobilité, faible densité et vieillissement de population, climat et incidences sur la consommation d'énergie), ils possèdent de nombreux potentiels en termes d'attractivité liés à la qualité de leur environnement, de leur production et de leur compétitivité. Ces territoires ont donc leur propre dynamique, s'appuyant notamment sur leurs ressources naturelles, tout en gardant une forte ouverture pour saisir les opportunités. Ils s'inscrivent ainsi dans une posture de territoires d'avenir, dont les spécificités et les apports doivent être à la fois reconnus, respectés et valorisés.

Les CCI souhaitent attirer l'attention des autorités publiques sur les spécificités de ces territoires et la nécessité de leur accorder les ressources et les moyens nécessaires et suffisants notamment dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale. Elles appellent ainsi à la mise en place de politiques publiques et de dispositifs adaptés aux besoins de ces territoires et au soutien à l'investissement, la croissance et l'emploi afin de rendre la montagne durablement compétitive, innovante, accessible et performante. Dans cette perspective, le réseau des CCI de montagne a souhaité apporter sa contribution pour faire évoluer le cadre législatif de la loi Montagne.

## REPENSER LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

- Prendre en compte les spécificités des territoires de montagne dans le cadre de la future organisation territoriale

La diversité des situations et des contextes territoriaux montagnards montre qu'il n'existe pas une montagne unique mais des montagnes. Aussi, est-il important de prendre en compte la spécificité des processus rencontrés en montagne qui renvoient à ce que connaissent d'autres territoires ruraux comme plus urbains, mais dont l'intensité est plus forte.

La réforme territoriale se doit donc de prévoir des dispositions spécifiques pour les territoires de montagne qui garantissent une égalité territoriale et un traitement spécifique: la politique des massifs se doit d'être confortée, ses spécificités prises en compte lors de la constitution des intercommunalités de montagne, et une représentation politique de ces territoires assurée au sein de nouvelles régions.

- Renforcer les chaînes de valeur territoriales

Selon les types de massifs envisagés, l'activité économique est fréquemment organisée en linéaire le long des vallées ou en réseau sur les plateaux. Dans tous les cas, les productions des territoires de montagne sont écoulées en grande partie sur d'autres territoires, dans les piémonts ou au-delà.

Afin de contribuer à la préservation de l'environnement, il est nécessaire de réduire les déplacements des biens et des personnes. Une économie circulaire doit ainsi s'organiser sur chaque territoire de montagne, favorisant les circuits courts de la consommation. Ceci invite à constituer localement des chaînes de valeur par filière en créant le maximum de valeur ajoutée dans les zones de montagne.

Tous les dispositifs conduisant à cet objectif doivent être soutenus et valorisés, qu'il s'agisse de l'appui à la constitution ou au développement des clusters et des pôles d'excellence, au croisement des filières, à l'identification des manques dans les chaînes de valeur comme à l'apport de solutions pour combler ces manques. Les liens avec les académiques (universités, centres de recherche, etc.) et avec les pôles de compétitivité doivent être privilégiés.

- Préserver les Offices de Tourisme communaux des stations de montagne

Si la création d'offices de tourisme intercommunaux absorbant les offices communaux peut convenir à certains territoires – et peut-être au plus grand nombre, elle pose en revanche un réel problème pour les stations de montagne.

Le dynamisme des stations de ski françaises tient au fait qu'elles ont une identité et une notoriété fortes, un positionnement clair par rapport à un lieu précis qui correspond le plus souvent à un territoire communal devenu une marque. Elles le doivent à leurs offices de tourisme devenus au fil du temps de véritables « bastions stratégiques », dont les missions n'ont pas cessé de se diversifier et au sein desquels se rassemblent tous les acteurs économiques.

Grâce à cette organisation qui a fait ses preuves, les stations de montagne ont su et pu résister à l'hyper concurrence des voisines européennes, qui disposent de leur propre office de tourisme. Il va sans dire que le rattachement des offices de tourisme à une structure intercommunale engendrera lenteur et lourdeur en faisant remonter les décisions à prendre vers l'intercommunalité, un rattachement qui sera fatal au dynamisme des stations de montagne.

Il génèrera des tensions, partout où coexistent sur un même territoire plusieurs stations de montagne, qui diffèrent en termes de positionnement, de taille et de moyens. En outre, ce rattachement va conduire la plupart des stations à une organisation hybride, et par suite complexe avec des offices de tourisme qui ne dépendront plus des communes-supports de stations et des domaines skiables qui resteront sous leur contrôle.

Enfin, ce rattachement va inmanquablement aboutir à de coûteux doublons avec notamment une organisation intercommunale qui doublonnera ces bureaux a fortiori là où l'intercommunalité ne correspond pas à une destination touristique l'hiver.

Il n'est donc pas souhaitable pour les stations de montagne de créer des offices intercommunaux, dont les offices communaux deviendraient de simples bureaux et que la promotion du tourisme devienne une compétence obligatoire de l'intercommunalité.

## UTILISER LA DIVERSITÉ ET LA RICHESSE NATURELLE DES MONTAGNES COMME MOTEUR ÉCONOMIQUE

Les territoires de montagne, dont les principales ressources naturelles (eau, air, énergie, bois, végétaux, etc.) sont un enjeu primordial pour l'avenir des hommes, se doivent d'être particulièrement attractifs pour pérenniser des activités, maintenir une occupation humaine, développer une économie compétitive, dans un juste équilibre environnemental. Leur richesse environnementale et leur diversité sont propices à la création de zones d'intérêt touristique et économique variées. Toutefois, elles doivent être exploitées de façon très maîtrisée avec une réelle connaissance environnementale et un véritable professionnalisme, afin de maintenir un équilibre à la fois économique, social et environnemental.

- Inscrire le développement économique des montagnes dans la transition écologique

Dans le cadre d'une politique énergétique européenne, les territoires de montagne apportent des réponses adaptées avec l'éco-construction et plus globalement l'éco-énergie. Il est ainsi nécessaire de les structurer par la création d'une filière efficacité énergétique des bâtiments, soutenue par une formation des professionnels, tant initiale que continue.

Par ailleurs, il est aussi nécessaire de créer et entretenir des infrastructures écologiques, et de limiter l'expansion de certaines zones urbanisées. Une réhabilitation de l'immobilier notamment touristique s'impose : l'attractivité de nos stations de montagne de nos territoires en dépend, face à une concurrence internationale de plus en plus forte.

Certaines contraintes liées à la protection de l'environnement imposées aux entreprises sont plus importantes en montagne qu'en plaine (qualité des rejets, préservation des espaces touristiques, etc.). Si ces efforts sont justifiés dans une approche de protection de l'environnement, elles ne doivent pas pour autant pénaliser les entreprises, ni les efforts engagés pour en attirer de nouvelles dans les massifs. Il est donc nécessaire de faire évoluer certaines réglementations environnementales imposées aux entreprises pour les rendre moins drastiques, mieux adaptées et plus cohérentes avec un développement économique raisonné.

- Valoriser les aménités positives

Pour les territoires des massifs de montagne, la péréquation pour service environnemental est une forme d'égalisation positive des chances, basée sur la valeur des paysages et de la biodiversité et pas seulement sur les écarts de ressources ni de charges, même si le maintien de cette valeur, notamment la gestion des espaces protégés, a un coût pour la collectivité.

Plus spécifiquement, les efforts de valorisation des aménités positives doivent en particulier concerner les filières agroalimentaires de montagne de qualité, la filière bois, les espaces touristiques, les unités de production d'énergie hydroélectrique, etc. mais aussi toute l'industrie mécanique, textile, etc. qui continuent de maintenir et développer des emplois et des productions de qualité dans les territoires de montagne. Un exemple peut en être la construction des retenues d'eau pour fabriquer de la neige de culture pendant l'hiver qui peuvent être utilisées comme bassins pour abreuver le bétail et le gibier pendant le reste de l'année.

Enfin, un effort tout particulier doit être fait sur la filière eau minérale, et au-delà sur la fourniture aux piémonts et aux plaines d'une eau en quantité suffisante et en qualité excellente au prix d'efforts très coûteux pour les entreprises et collectivités de l'amont et sans apport en retour de contreparties pour la valorisation de cet effort spécifique.

- Adapter les documents d'urbanisme aux zones de montagne pour soutenir leur attractivité

Les territoires de montagne sont riches d'un patrimoine naturel et paysager que les documents d'urbanisme proposent de préserver en encourageant la densification du bâti. Cependant, une densification élevée du bâti n'est pas toujours propice à sa bonne intégration dans un espace montagnard. De plus, elle répond rarement aux aspirations d'une population urbaine, en quête de nouveaux espaces de vie. Dans certains cas, elle peut aussi freiner l'implantation et le développement d'activités économiques.

En revanche, les préconisations en terme de construction, qu'il s'agisse de logements ou de bâtiments d'activité, devraient davantage s'attacher à préserver l'harmonie des sites, ou à reconstituer cette harmonie, quand elle a disparu.

Les critères de densification devraient être pondérés par d'autres indicateurs (aménagement d'espaces végétalisés ou boisés, qualité architecturale du bâti, utilisation de matériaux locaux, dispositifs pour la rénovation du bâti existant, ...)

Il en va du maintien de l'attractivité touristique et économique future de ces territoires. Un assouplissement des dispositions conçues pour régir l'urbanisation de territoires principalement urbains doit être autorisé en zone de montagne, afin de répondre davantage aux spécificités de ces territoires.

Au regard des enjeux de la lutte contre l'étalement urbain, il est également nécessaire de s'atteler au traitement des friches industrielles en zone de montagne ; à ce titre, les établissements publics fonciers locaux peuvent être des outils intéressants pour requalifier ces friches.

## INNOVER DANS LES TERRITOIRES DE MONTAGNE

- Décloisonner les filières et organiser le chainage de la mise en tourisme des territoires de la montagne

La demande des clients évolue aujourd'hui vers la recherche de la découverte, de liens sociaux, de personnalisation des services, de qualité d'échanges et de contacts avec les résidents. Ainsi, pour valoriser les économies agricoles et artisanales et les filières de l'agro-alimentaire à l'image des fruitières à Comté et des entreprises industrielles de ce secteur (affinage, distribution) dans l'offre touristique des territoires de montagne, les stations et sites d'altitude doivent dorénavant passer vers une nouvelle étape de valorisation de leur territoire.

L'enjeu est de restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture, de la filière bois, de l'artisanat et des commerces en lien avec le tourisme et les territoires environnants, en misant sur les atouts de chaque filière, en faisant la promotion de ces activités comme force économique et touristique des territoires de montagne. Une haute qualité des produits et des services, pour l'ensemble de cette économie locale, est indispensable. Mais à l'heure de l'ouverture des marchés, il est d'autant plus important de protéger et de renforcer la labellisation des produits du terroir afin de maintenir, d'optimiser et de promouvoir la qualité de ces produits. Par ailleurs, pour les territoires isolés, il s'agit de maintenir une activité commerciale, avec le cas particulier du soutien au « dernier commerce ». Les CCI proposent et animent à ce titre le réseau des Bistrots de pays !

- Favoriser le financement participatif dans les territoires de montagne

Plus sans doute que dans d'autres territoires, les habitants des zones de montagne sont attachés à un ancrage local. Cet ancrage est soit lié au fait que les habitants ont la volonté de continuer à y habiter et à y développer de l'activité (économique, culturelle, de service ou autre), soit lié au fait que, partis en plaine ou en grande métropole, les habitants gardent un attachement fort pour leur pays et souhaitent le soutenir.

Dans ces conditions, des dispositifs contribuant à flécher les financements de ces populations vers des projets locaux doivent pouvoir être proposés. Parmi les pistes envisageables, on peut citer la création de fondations par massif, collectant des financements de particuliers, d'entreprises, de collectivités, etc. Une autre piste, éventuellement à lier avec la proposition de fondations par massif, consiste en la déclinaison du Plan Épargne PME en direction exclusive des PME et ETI des territoires de montagne. Cette mesure serait particulièrement intéressante compte tenu de la typologie des entreprises de montagne.

- Remédier au problème de la saisonnalité et de la pluriactivité en facilitant l'accès à la formation « montagne » et aux compétences spécifiques de montagne

L'un des grands enjeux pour les territoires de montagne de demain, c'est de pouvoir conserver leur dynamisme économique. Or, un territoire capable d'apporter une partie importante des besoins en formation est un territoire qui a une avance compétitive sur les autres. Ceci est d'autant plus important dans les territoires de montagne qui ont besoin de compétences spécifiques.

Dans ce contexte, l'apprentissage et plus largement la formation sont des éléments déterminants. Ils doivent être les courroies de transmission des savoirs et des compétences vers la qualité, au service de l'économie locale et constituer l'assurance d'ouvrir de nouvelles portes pour la jeunesse (locale et extérieure au milieu montagnard) afin qu'elle puisse trouver un avenir sur ces territoires. L'accès aux compétences, et donc à la qualité et à l'innovation contribueront à une meilleure compétitivité des territoires de montagne.

Les technologies actuelles permettent de concevoir différemment l'offre de formation. Les outils nomades et/ou à distance permettent d'apporter pratiquement partout des contenus de formation de toute nature. (Le projet uTOP Montagne en est une illustration).

- Sécuriser le cadre de l'emploi saisonnier

L'économie des territoires de montagne est structurée autour des activités saisonnières. Or, malgré quelques avancées significatives (formations, logement, chômage, protection sociale...), le travailleur saisonnier n'est toujours pas considéré dans ses droits comme un travailleur à part entière. En règle générale, les organismes paritaires collecteurs agréés apportent peu de réponses aux saisonniers. La question du contrat de travail est un frein pour l'obtention d'une formation en intersaison. Des initiatives intéressantes sont à développer et à faire connaître.

Des progrès importants ont été réalisés, mais l'accès des saisonniers au logement reste encore difficile par le manque de logements disponibles. Les dossiers UTN doivent indiquer les solutions prévues pour l'hébergement des saisonniers. Une autre difficulté est celle de la garantie et de la caution financière. Les collectivités territoriales pourraient s'engager sur la mise en œuvre de garanties de risques locatifs au bénéfice de ces travailleurs.

L'emploi saisonnier en montagne implique aussi une organisation adéquate des services publics. À ce titre, les initiatives qui ont vocation à coordonner les interventions en direction des publics en matière de formation, d'emploi, de logement, de santé, doivent être encouragées. Vecteur d'efficacité globale des actions, notamment pour toucher les salariés, la sphère privée doit être largement impliquée dans ces démarches.

Il est par ailleurs important d'encourager la bi-qualification pour que le saisonnier, amené à changer de secteur professionnel, d'entreprise ou de poste de travail, puisse disposer d'une activité sur l'année par le cumul de statuts professionnels ou de l'alternance de contrats de travail.

## RENDRE LES TERRITOIRES DE MONTAGNE ACCESSIBLES ET CONNECTÉS

L'attractivité en zone de montagne est très fortement liée à l'accès aux services, et donc à la mobilité. Le principe d'équité territoriale doit guider les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics. La lutte contre l'enclavement et la relégation économique des territoires de montagne doit être renforcée. Pour cela, il convient d'assurer la pérennité des services publics fondamentaux en zone de montagne, en garantissant l'accessibilité aux services numériques et aux moyens de mobilité.

- Développer les modes de transports innovants et performants dans un souci d'équilibre environnemental

Tout en maintenant des infrastructures de qualité et des systèmes de transports performants en zone de montagne incluant le maintien et le développement du maillage TER au plus près des bassins de vie, il faut en parallèle développer des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement dans le domaine des transports.

Si le transfert modal de la route vers d'autres modes doit être recherché, les CCI estiment que le mode routier est irremplaçable pour de nombreux services, notamment dans les nombreux territoires de montagne non desservis par le mode ferroviaire ; il est en effet essentiel pour maintenir une activité économique poly-centrée. Il doit donc bénéficier d'un ensemble d'actions permettant soit d'améliorer ses performances, soit de diminuer les nuisances qu'il génère. À ce titre, les pistes d'action suivantes devraient être promues :

- Les véhicules utilisant des énergies fossiles sont amenés à être remplacés, au moins pour partie, par des véhicules « propres » sans rejet de CO<sub>2</sub>, de NOx ou de particules, même si les émissions polluantes des véhicules thermiques ont sensiblement baissé ces dernières années. Les enjeux environnementaux mais aussi industriels (filière hydrogène et pile à combustible notamment) sont colossaux et l'espace montagnard gagnerait beaucoup à devenir un territoire pilote d'expérimentation.
- L'expérimentation de systèmes de régulation « intelligente » de vitesse sur les voies à fort trafic.

Il convient également de promouvoir une mobilité régionale et locale durable, en diversifiant l'offre de transports publics bien souvent limitée: transports motorisés mais limités en émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc de soutenir l'expérimentation de nouvelles pratiques innovantes de transports et de communiquer sur les solutions de transports collectifs :

- Privilégier l'éco-mobilité et l'économie des énergies fossiles,
  - Stimuler les nouveaux usages collectifs,
  - Optimiser les déplacements et l'usage partagé, comme le couplage, la mutualisation des déplacements, le covoiturage, ou l'auto-partage.
  - Promouvoir le déploiement de services adaptés à certaines populations, âgées, isolées, handicapées.
- Couvrir l'ensemble des territoires de montagne en infrastructures très haut débit et assurer le développement des usages numériques.

Les TIC sont des facteurs de cohésion sociale et territoriale, et constituent le principal prérequis de la vie quotidienne en montagne.

La couverture numérique des territoires de montagne doit permettre de développer l'activité, et de proposer des services de qualité aux populations, en amenant les services vers les bénéficiaires :

- Renforcement des points de services existants avec des bouquets de services (développement des-services, e-administration, e-commerce, e-learning...),
- Développement du télétravail pour diminuer les contraintes liées aux transports,
- Développement de la télémédecine et de la e-santé pour désenclaver l'accès aux soins.

Pour réduire la fracture numérique entre milieu urbain et zone de montagne, l'effort doit également porter sur le développement des usages numériques et la formation des entreprises et des habitants, en favorisant l'accompagnement et l'orientation des usagers dans l'apprentissage des TIC. De même, il est important d'encourager le nomadisme numérique, en priorisant le déploiement de la 4G dans les zones de montagne pour ne pas ostraciser des territoires aux contraintes déjà sensibles et mailler les territoires de montagne en centres de télétravail et en tiers-lieux, favorisant aussi bien le travail itinérance que l'implantation de nouveaux publics et de nouvelles communautés d'entrepreneurs.

---

Les CCI de montagne sont aujourd'hui en capacité de travailler sur l'évaluation des critères économiques, environnementaux et sociaux de tous types de territoires et de proposer des scénarios alternatifs et durables. Elles peuvent proposer de nouvelles solutions au développement de la montagne au travers d'actions de formations, d'apports de connaissances, d'animation et de mise en réseau, de veille, d'études et de conseils, de promotion.

Mais il sera avant tout nécessaire de passer de l'intérêt individuel à l'intérêt collectif, en créant du lien entre acteurs économiques, tout en donnant du sens avec une plus-value pour chaque acteur. Que cela soit ce sur des sites d'altitudes avec différentes générations de stations, ou sur des sites de basse ou moyenne altitude, la ruralité en montagne est une spécificité et un atout pour la France !





